

Mme Nickerson: La personne en question est allée voir son conseiller municipal qui, à son tour, a communiqué avec moi par téléphone et m'a demandé si je pouvais lui venir en aide, ce que j'ai fait. Il touche maintenant sa pension et a reçu son chèque de rétroactivité. Je suis allée le voir et l'ai interviewé et par la suite j'ai rempli la formule de demande de pension et j'ai correspondu plusieurs fois avec le ministère en question. Nous avons cherché au recensement et au registre national et nous avons finalement établi son âge.

Il a subi il y a une semaine une crise cardiaque et il est maintenant à l'hôpital. Actuellement, je continue à aller prendre chez lui son chèque pour le déposer à son compte en banque. Nous lui avons montré comment se rendre à la banque et encaisser un chèque et ainsi de suite.

Le sénateur Carter: Vous avez établi son âge en ayant recours au recensement, n'est-ce pas? Quelqu'un a définitivement fixé son âge?

Mme Nickerson: C'est juste.

Le sénateur Carter: Vous avez une vaste gamme d'enquêtes et de problèmes à la suite desquels vous entrez en communication avec plusieurs ministères.

Mme Nickerson: En effet, sénateur.

Le sénateur Carter: Est-ce que tout se fait facilement lorsque vous approchez ces ministères? Est-ce qu'on se précipite pour vous aider ou ne tombez-vous jamais sur des personnes qui font traîner les affaires?

Mme Nickerson: J'essaie de rester neutre. Je soumetts le cas au ministère.

Le sénateur Carter: Je veux parler de votre expérience avec les ministères lorsque vous entrez en communication avec eux pour obtenir des renseignements. C'est une rue à double sens. Quelle est la réaction devant vos demandes?

Mme Nickerson: Ils m'ont tous grandement aidée. Du fait que j'accomplissais une tâche au niveau local, je n'ai reçu aucune réaction défavorable.

Le sénateur Carter: Donc, vous obtenez toujours de la collaboration. Il n'y a jamais eu d'hésitation ou de refus à ce sujet?

Mme Nickerson: En effet, dans certains cas, monsieur.

Le sénateur Carter: C'est ce que je voulais savoir.

Est-ce trop de demander au témoin de quel ministère il s'agit, monsieur le président?

Le président: Un ministère qui n'a pas collaboré?

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: Je doute qu'il soit utile au Comité de le savoir. Mais si cela vous est utile, sénateur Carter, nous allons poser la question au témoin. Cependant, dans le cadre de nos propres audiences, je ne crois pas que ce soit protrinent. Si vous voulez poser la question, vous pouvez le faire.

Le sénateur Carter: Je ne veux pas m'attarder à chercher des renseignements que nous ne pouvons pas utiliser. J'estime que, si nous allons rédiger un rapport, nous devons présenter le pour et le contre. S'il s'est produit des cas de non-coopération, et des cas similaires, il serait utile, je crois, que le public les connaisse. Si nous allons faire

dans notre rapport une déclaration à cet effet, il faut pouvoir l'étayer.

M. D'Avignon: M^{me} Nickerson doit travailler dans le comté de Queens-Shelburne, au milieu de cette population: il serait embarrassant pour elle d'identifier certains individus qui n'ont pas coopéré. Si vous voulez obtenir ce renseignement, M^{me} Nickerson vous le fournira, je crois, très volontier, après la séance.

Le sénateur Carter: Que ce soit avant ou après la séance, cela m'est à fait tout indifférent, monsieur le président. Mais je trouve que, s'il existe un problème, nous devons essayer de le résoudre. Nous ne devons pas tout simplement l'ignorer parce que cela pourrait créer de mauvais rapports et gêner M^{me} Nickerson dans son travail.

Le président: Nous n'avons pas l'intention d'ignorer le problème, monsieur le sénateur. Nous allons demander à monsieur Cocks d'accorder une entrevue à M^{me} Nickerson et s'il trouve qu'il existe des difficultés assez généralisées en rapport avec certains ministères ou avec un ministère en particulier, il nous faudra, je crois, insister la dessus dans le rapport. Cependant, M. D'Avignon nous a signalé qu'il serait préjudiciable à l'exercice de leurs fonctions de traiter cette question dans une séance ouverte. Si vous insistez, nous poserons cette question.

Le sénateur Carter: Non, non.

Le président: Alors, la question est close.

M. Padmore: J'aimerais ajouter un mot à cet égard, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Vous venez de dire que la question est close, monsieur le président.

Le président: Il serait, en effet, plus sage de la laisser close.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions à monsieur Padmore.

Monsieur Padmore, vous avez parlé d'un comité interministériel, composé, je crois de 22 membres, dont 13 étaient directeurs régionaux et les 9 autres assumaient d'autres fonctions. Ces membres provenaient-ils des provinces?

M. Padmore: Aucun des membres de ce comité interministériel n'est provincial, sénateur. Nous avons pris d'autres arrangements avec les provinces.

Le sénateur Carter: La province de la Nouvelle-Écosse a, si j'ai bien compris, un service de renseignement qui est dirigé par un M. Dennis qui, à un moment donné, était membre de la tribune de la presse, au Parlement. Quels sont vos rapports avec ce ministère?

M. Padmore: M. Dennis est, comme vous le dite, directeur exécutif du Centre d'information et de communication de la Nouvelle-Écosse. Je le reconte souvent pour discuter de tous les aspects de la question des interrelations entre les services de renseignement des gouvernements fédéral et provincial. Nous en avons conclu qu'il est tout simplement impossible d'arrêter nettement la part du fédéral, du provincial, du municipal et du privé. En fait, on a peine à imaginer un problème qui, en pratique, ne relève pas de tous les paliers du gouvernement et, souvent même du secteur privé. L'étude d'un cas typique m'a révélé que 15 organismes et ministères différents s'en occupaient, impliquant donc toutes les juridictions possibles.